

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N°2023-139

Réf : S.B

OBJET : Prestation musicale - Inauguration ESPACE SPORT ET NATURE

Le Président de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par Tourezproductions.com, 2 rue de l'Eglise, 81 470 LACROISILLE

Considérant la volonté d'organiser une prestation musicale pour l'inauguration du 23 septembre 2023 de l'espace SPORT ET NATURE à Saint Ferréol.

DECIDE de signer l'offre proposée par Tourezproductions.com pour un montant global 500,00€ TTC correspondant à la prestation musicale.

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le

21 NOV. 2023

Le Président
Laurent HOURQUET

